

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CAMIEG se retrouve sans COG, situation très particulière pour un régime de sécurité sociale.

Malgré de nombreuses sollicitations de notre fédération, du conseil d'administration, aucun document n'est à ce jour établi par le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales. Nous ne connaissons pas leurs intentions envers les assurés et salariés de la CAMIEG.

Notre délégation, face à ce silence inacceptable, a remis aux deux représentants du Ministère les 8 déclarations FO faites depuis le 2 février 2016. Ces déclarations reprennent pour chacune d'entre elles les positions de notre délégation qui n'ont jamais variées.

- Aucun compromis concernant l'article 23 de notre Statut et éventuelle remise en cause des prérogatives du Conseil d'Administration de la CAMIEG.
- Arrêt de la sous-traitance des missions et réintégration de toutes les tâches confiées à la CPAM 92 au sein de la CAMIEG.
- Mise en place d'un fonds social CAMIEG comme cela existe dans toutes les caisses.
- Généralisation du Tiers-payant et engagement de la CAMIEG pour y contribuer.
- Ouverture de négociations pour améliorer les prestations et diminuer les cotisations des Actifs et des Retraités

- Prise en charge de tous les agents statutaires et conventionnés ainsi que leur famille, y compris les conjoints sans condition de ressources.

### **MAIS À PRÉSENT, OÙ EN EST-ON ? POURQUOI UN TEL RETARD ?**

La principale cause est qu'auparavant le Ministère annonçait ses exigences politiques. La Direction de la Sécurité Sociale travaillait avec la Direction de la CAMIEG sur un projet de COG, les négociations débutaient avec les fédérations syndicales aboutissant sur une COG pouvant être approuvée par plus de la majorité des administrateurs de la caisse.

Aujourd'hui, la réponse du Ministère est « consultation entre la Direction de la Sécurité Sociale, la Direction et le conseil d'administration de la CAMIEG pour proposition au Ministère d'une COG ».

Une rencontre avec la directrice de la Sécurité Sociale est programmée le 18 décembre prochain.

Aura-t-elle mandat du ministère afin de nous exposer les orientations jamais clairement annoncées par celui-ci ?

La directive de baisse de 10 % des effectifs et de 15 % de frais de gestion resterait le fil conducteur de cette nouvelle COG.

Totale ineptie pour notre caisse qui présente des excédents de 321 M€ !

La non-contractualisation d'une COG handicape la caisse, le budget de gestion pour 2018 ne pouvant être présenté. Cette situation contraint la caisse à un fonctionnement au 12<sup>e</sup> du budget exécuté en 2016 (pas d'investissement, pas de recrutement. . .).

Début 2017, le conseil avait voté à l'unanimité les budgets de gestion administrative et de gestion du risque permettant à la caisse d'être libérée de cette contrainte. La Direction de la caisse s'est vue soumettre une décision unilatérale et non réglementaire de ne pas suivre la délibération du conseil. Aucune motivation écrite d'opposition à la délibération n'est, à ce jour, parvenue à l'ensemble des administrateurs.

Une nouvelle délibération reconduisant pour 2018 les budgets de gestion administrative et de gestion du risque 2017 a été approuvée à l'unanimité lors du conseil du 5 décembre dernier.

Nous avons rappelé également lors de ce conseil l'absence totale de négociation de fond sur les évolutions de cotisations parues par décret entérinant la diminution de la baisse de cotisations des actifs (part salarié et employeurs) pour la période d'avril à fin décembre 2017.

Cette baisse a été bien plus avantageuse pour les employeurs que les salariés sans qu'aucun regard ne soit porté sur la partie surcotisations des retraités.

FO défend l'ensemble des assurés de notre caisse et les excédents ne sont pas la propriété unique des employeurs. Nous exigeons par conséquent une ouverture des négociations entre fédérations, employeurs et pouvoirs publics permettant que les excédents financiers annuels et cumulés reviennent aux agents actifs et retraités pour améliorer les prestations et diminuer les cotisations.

Nous reviendrons vers vous suite à la rencontre du 18 décembre prochain avec la Direction de la Sécurité Sociale.